

URBANISME

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par une délibération du 12 avril 2022, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du PLU approuvé en 2013.

L'objectif est d'anticiper le devenir de la commune et d'écrire une nouvelle page de son développement en portant un nouveau regard sur le territoire : mieux maîtriser l'évolution de l'urbanisation, favoriser un développement plus équilibré, créer de nouveaux liens, valoriser son cadre de vie.

Cette révision a notamment les objectifs suivants :

- Actualiser le PLU en tenant compte de l'évolution des dynamiques locales ou de la législation.
- Anticiper un développement plus durable et favoriser le lien social : accueillir de nouveaux habitants en répondant mieux à la diversité des parcours résidentiels, développer les activités (commerces, services, artisanat...), conforter et diversifier les équipements publics à destination de tous les habitants, diversifier et sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers... tout en valorisant ce qui fait la qualité du cadre de vie et du territoire : ses paysages, ses milieux naturels, son patrimoine bâti, la diversité de ses espaces publics, lieux de rencontres et d'échanges entre les habitants.
- Maîtriser l'urbanisation, tant dans son rythme que dans sa localisation, en privilégiant un développement recentré sur le village.
- Protéger les locaux commerciaux ou de services du village.
- Recalibrer le réseau de voiries aux déplacements doux afin de faciliter l'accès au village, aux équipements ou à la zone de loisirs.
- Améliorer l'accès à la gare et favoriser le recours au transport en commun et à des mobilités plus durables.
- Améliorer la desserte par les réseaux, par exemple, en programmant l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées.
- Préserver les espaces agricoles, encadrer l'évolution de l'habitat, permettre la pérennisation et la diversification des activités agricoles.
- Permettre le maintien des activités existantes et favoriser l'accueil de nouvelles activités / Soutenir l'offre de commerces et de services / Favoriser la création d'emplois locaux.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, bâti et paysager et favoriser la renaturation et revégétalisation du village et des espaces urbains.
- Mieux préserver et restaurer les milieux naturels du territoire en étant notamment vigilants à la protection des cours d'eau et de leurs abords.

Le détail de la procédure qui durera 2 à 3 ans

Phase d'étude en cours : le diagnostic du territoire



Commune de Longages : maîtrise d'ouvrage
Haute-Garonne Ingénierie : assistance à maîtrise d'ouvrage
Atelier urbain et MREnvironnement : maîtres d'œuvre

PLU

C'est quoi un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

C'est quoi un PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'une des pièces maîtresse du PLU. Il présente le projet politique de la commune en fixant les grandes orientations d'aménagement du territoire. Il est élaboré à partir de l'identification des enjeux réalisée en phase diagnostic.

Comment participer à la révision du PLU ?

La révision du PLU s'accompagne d'une phase de concertation, pendant laquelle vous pouvez être force de propositions et de suggestions et donner votre opinion sur le devenir de la commune :

- En prenant connaissance des documents mis à disposition en mairie ou sur le site internet de la commune ;
- En déposant une contribution sur le registre de concertation ouvert en mairie ou bien en envoyant un mail ou un courrier à la commune ;
- En participant à la réunion publique qui sera organisée en cours d'études.

La délibération d'Approbation du PLU marquera la fin de la procédure